N° d'épreuve FFM ——— 186
Moto-Club ——— TOULOUSE MOTO SPORT
N° d'affiliation ——— 0912
Date ——— 20/06/2021
Lieu ——— GAILLAC-TOULZA
Organisateur technique - Laur ANDRE
E-mail ——— toulouse-moto-sport@wanadoo.fr
Téléphone ——— 07/86/81/56/15

CDF NATIONAL 250cc

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ——— DELPON JLUC Licence : 008362
Délégué FFM (Président du Jury) ——— CASSIN JEROME Licence : 062806
Membre du Jury ——— FRANCOIS MICKAEL Licence : 040111
Membre du Jury ——— ROUCARIES GERARD Licence : 263052
Commissaire technique responsable ——— MIVELAZ GUY Licence : 215126
Responsable du chronométrage ——— SENTOST PAULETTE Licence : 022206

Article 3 Catégories & Engagements

National 250cc

Age ——— 13 ans minimum en 125cc 2T
15 ans minimum en 250cc 4T
Licences ——— NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée ——— Classe 2
Plaques ——— Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **Dr Bergraser**
Nombre de secouristes **12**
Hôpital le plus proche ..... **Purpan**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) ..... **30 mm**

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **Lieu dit' Oursas'**
Adresse ..... **31520 Gaillac-Toulza**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1770M**
Largeur minimum de la piste **6m**
Largeur de la grille ..... **40 m**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **85 cm**
Nombre d'OCP* **20**
*Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/03/2021	Date : 02/03/2021	Date : 23/03/2021
TOULOUSE MOTO-SPORT COURNEIL Lydie 6 Chemin de Rivel 31190 LABRUYERE DORSA TEL : 05 62 20 91 20 / 06 22 25 90 52	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANE B BALMA	Numéro : 21/0119 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM	186
Moto-Club	TOULOUSE MOTO SPORT
N° d'affiliation	0912
Date	20/06/2021
Lieu	GAILLAC-Toulza
Organisateur technique	LAUR ANDRE
E-mail	toulouse-moto-sport@wanadoo.fr
Téléphone	07/86/81/25/98

CDF NATIONAL 125cc

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DELPON JLUC	Licence : 008362
Délégué FFM (Président du Jury)	GUEDON MARC	Licence : 062806
Membre du Jury	FRANCOIS MICKAEL	Licence : 040111
Membre du Jury	ROUCARIES GERARD	Licence : 263052
Commissaire technique responsable	MIVELAZ GUY	Licence : 215126
Responsable du chronométrage	SENTOST PAULETTE	Licence : 022206

Article 3 Catégories & Engagements

National 125cc

Age ---------- 18 ans minimum au cours de l'année
Licences -------- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ------- 125cc 2T
Plaques -------- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	110 €	6ème	60 €	11ème	27 €	16ème	15 €
2ème	100 €	7ème	50 €	12ème	25 €	17ème	12 €
3ème	90 €	8ème	42 €	13ème	23 €	18ème	10 €
4ème	80 €	9ème	36 €	14ème	20 €	19ème	7 €
5ème	70 €	10ème	30 €	15ème	18 €	20ème	5 €

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **Dr Bergraser**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Purpan**

Temps de trajet (en min) **30mm**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Lieu dit'Oursas'**

Adresse ..... **315520 Gaillac-Toulza**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1770m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **85cm**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/03/2021	Date : 02/03/2021	Date : 23/03/2021
TOULOUSE MOTO-SPORT COURNEIL Lydie 6 Chemin de Rivel 31190 LABRUYERE DORSA TEL : 05 62 20 01 20 / 06 82 35 90 52	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	Numéro : 21/0119 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM	186
Moto-Club	TOULOUSE MOTO SPORT
N° d'affiliation	0912
Date	20/06/2021
Lieu	GAILLAC-TOULZA
Organisateur technique	LAUR ANDRE
E-mail	toulouse-moto-sport@wanadoo.fr
Téléphone	07/86/81/56/15

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DELPON JLUC	Licence : 008362
Président du Jury ou Arbitre*	CASSIN JEROME	Licence : 062806
Membre du Jury	FRANCOIS MICKAEL	Licence : 040111
Membre du Jury	ROUCARIES GERARD	Licence : 263052
Commissaire technique responsable	BOY DANIEL	Licence : 215126
Responsable du chronométrage	SENTOST PAULETTE	Licence : 022206

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
OPEN	15 ans		250cc 450CC	Tarif: 45€ dont transpondeur: 6€

Engagement :

Site Internet ---- /

Contact ---------- Courneil Lydie

Téléphone ------- 06/82/35/98/52 E-mail--- toulouse-moto-sport@wanadoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif :

Caution :

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☐ **OUI** (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr Bergraser**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Purpan**

Temps de trajet (en min) **30mm**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Lieu dit'Oursas'**

Adresse ..... **315520 Gaillac-Toulza**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1770m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **85 cm**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/03/2021	Date : 02/03/2021	Date : 23/03/2021
		Numéro : 21/0119

TOULOUSE MOTO-SPORT
COURNEIL Lydie
6 Chemin de Rivel
31190 LABRUYERE DORSA
Tél : 05 62 20 01 20 / 06 82 35 90 52

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM	186
Moto-Club	TOULOUSE MOTO SPORT
N° d'affiliation	0912
Date	20/06/2021
Lieu	GAILLAC TOULZA
Organisateur technique	ANDRE LAUR
E-mail	toulouse-moto-sport@wanadoo.fr
Téléphone	06/67/20/24/44

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ———— **19-20 juin 2021**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
19 juin 2021				
15h00	20h00	Contrôles administratifs	toutes	
		Contrôles techniques		
20 juin 2021				
08h30	08h35	Test de départs	Open 250cc 450cc	5'
08h35	08h45	Essais Libres	Open 250cc 450cc	10'
08h55	09h00	Test de départs	National 250 cc	5'
09h05	09h25	Essais Libres	National 250 cc	20'
09h35	09h40	Test de départs	National 125cc	5'
09h45	10h05	Essais Libres	National 125 cc	20'
		Pause		
10h35	10h50	Essais Chronométrés	Open 250 cc 450cc	15'
11h00	11h20	Essais Chronométrés	National 250 cc	20'
11h30	11h50	Essais Chronométrés	National 125 cc	20'
		Repas		
13h45	13h50	Tour de reconnaissance	National 250cc	5'
13h55	14h25	Manche 1	National 250 cc	25'+1T
14h30	14h35	Tour de reconnaissance	National 125 cc	5'
14h40	15h10	Manche 1	National 125 cc	25'+1T
15h20	15h45	Manche 1	Open 250 cc 450 cc	20'+1T
		Pause		
16h00	16h05	Tour de reconnaissance	National 250 cc	5'
16h10	16h40	Manche 2	National 250 cc	25'+1T
16h45	16h50	Tour de reconnaissance	National 125 cc	5'
16h55	17h25	Manche 2	National 125 cc	25'+1T
17h35	18h00	Manche 2	Open 250cc 450 cc	20'+1T

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ———— 20/06/2021

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
18h10		**Remise des Prix**		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

N° d'épreuve FFM	186
Moto-Club	TOULOUSE MOTO SPORT
N° d'affiliation	0912
Date	20/06/2021
Lieu	GAILLAC TOULZA
Organisateur technique -	ANDRE LAUR
E-mail	toulouse-moto-sport@wanadoo.fr
Téléphone	06/67/30/34/44

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ———— **19-20 juin 2021**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
19 juin 202				
15h00	20h00		toutes	
20 juin 202				
08h00	08h05	Test de départs	Open 250cc 450cc	5'
08h05	08h15	Essais Libres	Open 250cc 450cc	10'
08h25	08h30	Test de départs	National 250 cc	5'
08h30	08h50	Essais Libres	National 250 cc	20'
09h00	09h05	Test de départs	National 125cc Gr 1	5'
09h05	09h25	Essais Libres	National 125 cc Gr 1	20'
09h35	09h40	**Test de départs**	National 125 cc Gr 2	5'
09h40	10h00	**Essais Libres**	National 125 cc Gr 2	20'
		Pause		
10h15	10h30		Open 250 cc 450 cc	15'
10h40	11h00	**Essais Chronométrés**	National 250 cc	20'
11h10	11h30	**Essais Chronométrés**	National 125 cc Gr 1	20'
11h40	12h00	**Essais Chronométrés**	National 125 cc Gr 2	20'
		Repas		
13h45	13h50	**Tour de reconnaissance**	National 250 cc	5'
13h55	14h25	**Manche 1**	National 250 cc	25' + 1T
14h30	14h35	**Tour de reconnaissance**	National 125 cc	5'
14h40	15h10	**Manche 1**	National 125 cc	25' + 1T
15h20	15h45	**Manche 1**	Open 250 cc 450 cc	20' + 1T
		Pause		
16h00	16h05	**Tour de reconnaissance**	National 250 cc	5'
16h10	16h40	**Manche 2**	National 250 cc	25' + 1T

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ---------- 20/06/2021

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h45	16h50	**Tour de reconnaissance**	National 125 cc	5'
16h55	17h25	**Manche 2**	National 125 cc	25' + 1T
17h35	18h00	**Manche 2**	Open 250 cc 450 cc	20' + 1T
18h10		**Remise des Prix**		

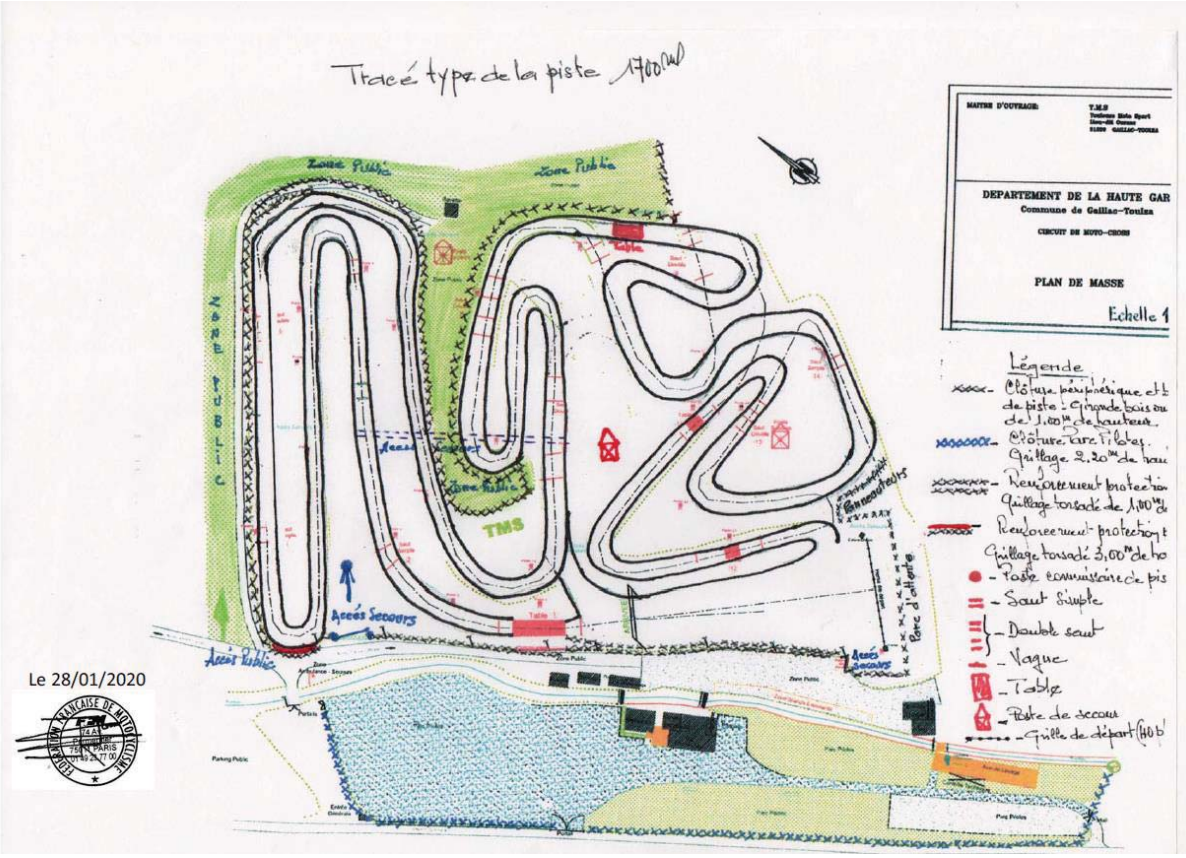

Le 28/01/2020

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 A
Quai de Grenelle
75015 PARIS
01 49 21 77 00

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

Association TOULOUSE MOTO SPORT
lieu dit
31550 GAILLAC TOULZA

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XL000060U-RCO2961 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Motocross de Gaillac Toulza» se déroulant du 19/06/2021 à 15h00 au 20/06/2021 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 €pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 08/01/2021

Signature du courtier

assurances LESTIENNE
SAS ASSURANCES LESTIENNE
BP 34 – 51370 REIMS CEDEX
contact@assurances-lestienne.com
03 26877138
RCS REIMS 529 120 842 ORIAS 13007888

Signature de la compagnie d'assurance

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA